

ont rempli les conditions de leur abonnement. On s'est empressé, et on s'empresse encore, d'exécuter ce petit contrat de justice, pour profiter d'un autre meilleur, qui a pour objet, l'amour du prochain. Celui qui est fidèle dans les petites choses, dit l'Évangile, sera fidèle aussi dans les grandes. Tandis que celui qui néglige les petites choses tombe peu à peu, dit l'Écclésiastique XIX. I. Si nous voulons intéresser Ste. Anne, par le moyen de ses Annales, à nous secourir, il ne faut pas gâter ce moyen par des pratiques contraires à la loi de Dieu. C'est cependant ce qui aurait lieu si nous négligions de régler ce petit compte, et si vous négligiez de vous acquitter de cette petite dette. Au lieu d'engager Ste. Anne à nous obtenir des faveurs du ciel, nous attirerions plutôt sur nous sa disgrâce.

Une excellente personne nous fait cependant une remarque, pleine d'à propos, sur la difficulté pour un bon nombre, de trouver vingt cinq centins par année. C'est d'autant plus regrettable que c'est plus vrai. Mais enfin, le pauvre, comme le riche, ne doit pas contracter une obligation, même légère, qu'il ne pourra pas remplir. En ne recevant pas les Annales de Ste. Anne et en ne faisant pas dire une messe, toutes les semaines, pour vous, vous ne péchez certainement pas, même véniellement; mais en souscrivant et en ne payant pas votre souscription, vous n'évitez certainement pas le péché véniel. Donc, nos amis, pas de péché dans notre œuvre en l'honneur de la Bonne Ste. Anne.

Par abonné on entend toutes les personnes qui